



**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude  
M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- Mme FRANCOIS Valérie – M.  
FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. HENQUEL  
Patrick  
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean  
Claude – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - M. FAGOT  
REVURAT Yannick- M. JOLY Philippe – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –M.  
IEMETTI Jean Marc - M. BRIDARD Franck - M. GUILAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony  
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS  
Magali M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -  
**Procurations** : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. VINCENT Yvon à M. MOUGINET Dominique  
M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. GUEZET  
Philippe à M. FEGER Serge – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe -  
**Excusée** : Mme LORETTE Delphine  
**Secrétaire de séance** : M. RENAUD Claude

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55  
Présents : 40  
Pouvoirs : 6  
Excusés : 1  
**Votants : 46**  
Date d'affichage : le 26 mai 2021

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 46  
Contre :  
Absentions :

**CT/PR**

06/05/2021  
ANIMATION DU TERRITOIRE

**Autorisation donnée au Président de signer l'avenant à la convention « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2015-2020 » signée entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et l'association Foyers Ruraux du Grand Couronné**

**Vu** la convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2015-2020 » signée entre la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et l'association Foyer Ruraux du Grand Couronné

Chantal CHERY, vice-présidente en charge de la petite enfance, de la culture et de l'animation, informe les délégués communautaires que la demande de subvention des Foyers ruraux de la Seille s'inscrit dans le cadre de la convention « Partenariat Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2015 -2020 » signée avec l'AFRGC pour les ACM portés en 2020.

**Considérant** le nombre de jours de fonctionnement des ACM (29), le nombre d'enfants accueillis (313) et le nombre d'enfants du territoire (290) ;

**Conformément** à la convention « Partenariat Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2015 -2020 » signée avec l'AFRGC, il est proposé d'attribuer la subvention suivante :

1345 € pour l'association des Foyers ruraux du Grand Couronné, au titre de l'organisation d'Accueils Collectifs de Mineurs situé à Eulmont et Amance en 2020

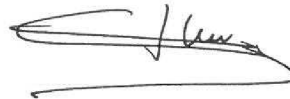
Chantal CHERY rappelle que le règlement d'attribution des subventions aux ACM doit être réétudié en vue d'une harmonisation à l'échelle du territoire. Elle informe les délégués communautaires que la convention signée avec l'association Foyers Ruraux du Grand Couronné s'est achevée au 31 décembre 2020.

Afin de sécuriser l'association pour les ACM portés en 2021, et dans l'attente d'un nouveau règlement sur les subventions aux ACM, il est proposé qu'un avenant d'une année à l'actuelle convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2015-2020 » soit signé par les 2 parties prenantes (Communauté de Communes et Association FRGC).

Chantal CHERY propose à l'assemblée d'autoriser le Président à signer un avenant d'une année à la convention pour assurer la continuité du service sur le territoire.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Attribue** une subvention de 1345 € pour l'association des Foyers Ruraux du Grand Couronné, au titre de l'organisation d'Accueils Collectifs de Mineurs situés à Eulmont et Amance en 2020
- **Autorise** le Président à signer l'avenant d'une année à la convention de partenariat « Accueils Collectifs de Mineurs avec et sans hébergement – année 2015-2020 » selon les modèles annexés.



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS  
2021.06.03 17:26:47 +0200  
Ref:20210603\_084402\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président